

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2019-2020



Québec 

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2019
ISBN : 978-2-550-83743-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Avril 2019

Mot du directeur général

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant l'équité et la parité des individus, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les actions à prendre pour les réduire. Le plan présente le bilan des réalisations de la dernière année et les mesures retenues pour l'année à venir. Ces mesures témoignent de la volonté de l'Institut de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble des citoyens et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif.

Enfin, l'Institut est fier de contribuer, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Florea D." in a cursive style.

Daniel Florea



Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). À ce jour, il compte plus de 250 employés et une soixantaine d'intervieweurs. Il réalise plus d'une cinquantaine d'enquêtes par année auprès d'environ 168 000 citoyens et 41 000 entreprises. De ses travaux découlent un nombre impressionnant de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés, qui sont diffusées sur son site Web.

Les employés de l'Institut sont répartis entre Québec et Montréal dans des locaux situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3B 4J8

Un centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ) est également accessible sur le campus de l'Université de Montréal dans les locaux du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS).

Mission

L'Institut est l'organisme gouvernemental ayant pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

Vision

La statistique au service de la société : la référence au Québec

Par ses produits, l'Institut contribue à mieux faire connaître le Québec et à éclairer le choix des politiques publiques. Il constitue la source d'information privilégiée pour les experts, les chercheurs et le grand public qui désirent mieux s'informer sur les multiples aspects qui définissent le Québec d'aujourd'hui.

Produits et services

L'Institut offre aux ministères et organismes publics des services de nature scientifique et technique, tels que la réalisation d'enquêtes, d'études et d'analyses, de travaux méthodologiques et de traitement de données, ainsi que d'études d'impact économique.

Il offre également des services facilitant l'accès aux données statistiques et des services-conseils à des fins de recherche scientifique. Les centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont accessibles aux chercheurs désirant exploiter des données d'enquêtes de l'Institut dans le respect des règles de confidentialité.

L'Institut rend disponibles de nombreuses statistiques et publications sur son site Web, au bénéfice de l'ensemble de la population. Il dispose d'un Centre d'information et de documentation (CID) offrant des services d'aide à la recherche en plus d'un accès à ses collections proposant un vaste éventail de statistiques sur le Québec.



Élaboration, adoption et mise en œuvre du plan d'action

Les travaux d'élaboration du plan d'action sont réalisés sous la direction du Secrétariat et Affaires juridiques. Madame Patricia Caris, secrétaire de l'Institut, agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. À ce titre, elle est responsable de la mise en œuvre du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action, qui coordonne l'élaboration et le suivi des mesures auprès des différentes directions. Les unités suivantes participent à la réalisation du plan et à sa mise en œuvre :

- le Secrétariat et Affaires juridiques (SAJ);
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM);
- la Direction des ressources humaines (DRH);
- la Direction des technologies de l'information (DTI);
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC);
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Une consultation auprès des membres du personnel ayant des incapacités a été menée en 2017-2018. L'Institut compte procéder à cet exercice tous les deux ans.

Enfin, le directeur général de l'Institut approuve et adopte le plan d'action annuel.



Contribution de l'Institut en matière d'information statistique

En tant qu'organisme responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles pour le Québec, l'Institut couvre de nombreux domaines d'expertise, notamment la santé et le bien-être. Dans ce domaine, l'Institut met à profit son expertise afin de produire et de diffuser des données relatives à l'incapacité. L'incapacité fait référence à toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

Les données sur l'incapacité issues des travaux de l'Institut sont disponibles sur son site Web, sous la rubrique « Santé et bien-être », et sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). De cette manière, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Historique des principaux travaux sur l'incapacité

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV)*, réalisée par l'Institut en 2010-2011, a permis une production statistique importante dans le domaine de l'incapacité. Cette enquête a notamment permis à l'Institut de dresser des portraits régionaux des besoins des personnes avec incapacité quant aux activités de la vie quotidienne ou domestique et de faire état de leur participation sociale.

À la suite des nombreux travaux réalisés entre 2013 et 2015, l'Institut a utilisé différentes sources de données afin de nourrir la réflexion des ministères et organismes du Québec sur la situation des personnes avec incapacité, leur participation sociale et leurs besoins. En 2016-2017, l'Institut, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), a publié une étude réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)* intitulée *Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec*.

Au cours de la même période, l'Institut a collaboré à une étude réalisée par une équipe de chercheurs visant à faire état de l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées avec incapacité. L'utilisation des données de l'EQLAV a notamment permis de mieux connaître la situation des aînés par arrondissement central et banlieue des régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Travaux réalisés en 2018-2019

Des travaux ont été réalisés afin d'élaborer une version préliminaire du questionnaire en lien avec la participation sociale des usagers des programmes-services offerts par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) destinés aux personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle ou encore un trouble du spectre de l'autisme.



Dans l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle (EQPPEM)* de 2017, une question portait sur l'identification des parents ayant une incapacité physique ou mentale ou un problème de santé chronique pouvant les limiter d'une façon quelconque dans les soins à donner à l'enfant. Les résultats démontrent que 4,5 % des enfants de maternelle vivent dans une famille où au moins l'un des deux parents ou le parent seul a un tel problème de santé. Les résultats complets de l'étude ont été diffusés en février 2019.

Travaux en cours ou à venir

Les données les plus récentes, celles de l'ECI réalisée en 2017, seront mises à profit afin de dresser un portrait des conditions de vie des personnes avec incapacité au Québec. Les données de l'ECI 2017 permettront notamment à l'Institut, en partenariat avec l'OPHQ et le MTESS, d'estimer le taux d'incapacité selon le type, l'utilisation d'aides techniques et de services spécialisés ainsi que leurs besoins en la matière, la fréquentation d'institutions d'enseignement et les activités sur le marché du travail.

L'Institut compte réaliser, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une enquête auprès des usagers des programmes-services offerts par les CISSS et les CIUSSS qui sont destinés aux personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle ou encore un trouble du spectre de l'autisme. Pour le moment, ce projet est en attente de l'obtention des données du Système d'information pour les personnes ayant une déficience (SIPAD) nécessaires à sa réalisation.

Reddition de comptes

Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodements afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents, notamment lors de réunions et d'événements publics.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, aucune demande d'accommodement n'a été formulée à l'Institut.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, aucune plainte n'a été formulée relativement à la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.



Bilan des réalisations 2018-2019

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Adopter une démarche proactive afin de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des personnes handicapées par le conseiller en santé des personnes.	À l'automne 2018, une formation d'une journée portant sur l'amélioration du processus d'embauche des personnes en situation de handicap, offert par le conseil du patronat du Québec (CPQ), a été suivie par deux conseillers de la DRH. Cette formation visait à approfondir les connaissances quant à la réalité des personnes handicapées vis-à-vis de l'emploi et aux points positifs à leur intégration en milieu de travail.	DRH
	Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation de ses besoins.	Aucune mesure d'accompagnement n'a été requise en 2018-2019.	
	Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.	Aucune mesure visant à outiller les gestionnaires n'a été requise en 2018-2019.	
Le faible taux de roulement ainsi que le bassin restreint de personnes handicapées limitent le potentiel d'embauche.	Poursuivre les efforts afin d'augmenter la proportion du personnel handicapé. Pour ce faire, intensifier les activités de repérage des personnes handicapées lors de l'embauche et informer les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation des candidatures.	Lors du dépôt des candidatures aux gestionnaires, ces derniers sont informés de la présence de candidatures de personnes en situation de handicap.	
Le taux de participation au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) est faible, considérant les exigences liées au programme.	Faire la promotion du PDEIPH.	À l'automne 2018, l'Institut a fait connaître à l'ensemble de ses gestionnaires le PDEIPH, mesure incitative à l'embauche.	

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, le responsable de l'ergonomie effectuera une évaluation du poste de travail et des outils afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	L'Institut a poursuivi son engagement envers les employés ayant une incapacité en prenant en compte leurs besoins particuliers afin de favoriser leur intégration. Entre autres, en 2018-2019, la DRH a accompagné un employé de concert avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ). Des ajustements et des achats d'équipements ergonomiques sont effectués ponctuellement afin de rendre les espaces de travail mieux adaptés aux différents besoins.	DRH

AXE 2 – Accessibilité des produits et des services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	L'Institut porte une attention particulière aux besoins des participants handicapés et leur fournit, à leur demande, des modes de collecte adaptés.	Bien que le handicap ne soit pas a priori un frein à la participation aux différentes enquêtes de l'Institut, les processus de collecte des données sont adaptés afin de réduire, voire d'éliminer, la présence d'obstacles à la participation aux enquêtes d'une personne handicapée. Différents modes de collecte peuvent être offerts : <ul style="list-style-type: none"> • questionnaires téléphoniques ; • questionnaires Web ; • questionnaires papier ; • l'assistance d'une tierce personne qui pourra répondre pour ou avec le répondant sélectionné. De plus, les intervieweurs téléphoniques et de terrain de l'Institut sont formés pour accompagner et diriger les personnes handicapées vers les modes de collecte adaptés à leur réalité, ainsi que pour signaler toute situation contraignante pour une personne sélectionnée qui souhaite participer à une enquête. Ces processus rendent alors possible la prise en charge rapide de chaque situation et visent précisément à éliminer les obstacles liés aux difficultés de participation aux enquêtes, tel le handicap.	DGC

AXE 2 – Accessibilité des produits et des services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	<p>L'Institut compte poursuivre les travaux visant l'automatisation de la codification requise pour rendre les tableaux accessibles selon les standards sur l'accessibilité du Web en tenant compte des capacités budgétaires et de la disponibilité de solutions technologiques fiables.</p> <p>Étant conscient de l'importance d'offrir à chacun un accès égal à l'information, l'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives.</p>	<p>L'Institut a poursuivi les travaux de conversion des tableaux au langage HTML5 qui leur permet d'être mieux lus par les lecteurs d'écran. Les tableaux sont convertis lors des mises à jour de données.</p> <p>Pour le moment, l'Institut ne diffuse pas l'ensemble des tableaux et des publications en formats accessibles en raison des limitations technologiques et de l'investissement requis. Toutefois, il propose des solutions alternatives, sur demande, pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications. Aucune demande n'a été reçue à cet effet en 2018-2019.</p> <p>L'Institut met à jour régulièrement le contenu se trouvant sur la page « Accessibilité » de son site Web (raccourci situé dans le bandeau inférieur). Cette page informe les utilisateurs des travaux réalisés, des travaux en cours et des possibilités offertes.</p>	DTI et DDC
L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux, les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	<p>Les espaces de travail du centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ) qui sont consacrés aux chercheurs ont été réaménagés dans un nouveau local à Québec. Lors de la conception de ce nouvel environnement de travail, des ajustements visant à répondre aux normes d'accessibilité ont été apportés, tels que le déplacement et la mise à niveau des portes afin qu'elles conviennent à l'usage des personnes handicapées.</p> <p>L'Institut occupe, à Québec et à Montréal, des bureaux dont il est le locataire dans des immeubles gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Celle-ci veille au respect des normes de conception sans obstacle des bâtiments. À l'édifice de Québec, l'installation de la nouvelle rampe d'accès dans le cadre de la réfection du parvis de l'entrée principale sera finalisée au printemps 2019.</p>	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Élaborer une politique d'acquisition intégrant des critères d'accessibilité visant à favoriser une approche inclusive.	L'Institut s'est doté d'une Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables. Cette politique répond à une action prévue dans son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Des critères visant à encourager la prise en compte des principes d'accessibilité aux personnes handicapées ont été intégrés à la politique.	DRFM
	Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).	Dans son processus d'approvisionnement, l'Institut tient compte, notamment pour les besoins particuliers, de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette loi vise à assurer la prise en compte de l'accessibilité dans l'achat de matériel ou de service afin de permettre aux personnes handicapées d'accomplir l'ensemble de leurs activités courantes.	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Résultats 2018-2019	Responsables
L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel d'accueil une formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Afin de rafraîchir ses connaissances, l'équipe du service à la clientèle du Centre d'information et de documentation (CID) s'est approprié les notions de l'aide-mémoire <i>J'accueille une personne handicapée</i> conçu par l'OPHQ. De plus, elle a visionné l'ensemble des capsules vidéo portant sur la politique <i>L'accès aux documents et services offerts au public pour les personnes handicapées</i> , disponibles sur le site Web de l'OPHQ. Un atelier de formation complet a été fourni au personnel d'accueil en 2016-2017. Une mise à jour est prévue en 2019-2020.	DDC et DRH
La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	L'Institut a diffusé sur son intranet des capsules d'informations pour, entre autres, souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées et informer le personnel des activités organisées dans le cadre de celle-ci ou de l'existence de toute documentation pertinente à l'égard des personnes handicapées.	SAJ
	Publier une nouvelle sur l'intranet au moment de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Une annonce a été diffusée sur le site intranet dans les jours suivant la parution du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019.	
Les mesures d'urgence en place peuvent être mal adaptées ou méconnues.	Veiller à ce que les nouveaux employés handicapés connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition, et ce, dès leur arrivée en poste.	L'Institut dresse annuellement un bilan des mesures d'urgence à la suite des exercices d'évacuation. Au besoin, des changements sont apportés afin de tenir compte des commentaires reçus, notamment quant aux besoins particuliers des personnes handicapées. En 2018-2019, il n'y a eu aucun nouvel employé présentant des besoins particuliers.	DRFM et DRH
Difficulté d'orientation et de circulation dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner des responsables d'évacuation d'urgence, les former et les sensibiliser aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Les chefs d'étage veillent à ce que les besoins spécifiques des personnes handicapées soient pris en charge. La liste des responsables et des accompagnateurs est mise à jour annuellement.	DRFM

Mesures retenues pour 2019-2020

AXE 1 – L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Échéanciers	Responsables
La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Adopter une démarche proactive afin de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des personnes handicapées par le conseiller en santé des personnes.	En continu	DRH
	Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation de ses besoins.	En continu	
	Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.	En continu	
	Consulter les employés ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des personnes handicapées et des mesures pouvant faciliter leur intégration.	D'ici le 31 mars 2020	SAJ et DRH
Le faible taux de roulement ainsi que le bassin restreint de personnes handicapées limitent le potentiel d'embauche.	Poursuivre les efforts afin d'augmenter la proportion du personnel handicapé. Pour ce faire, intensifier les activités de repérage des personnes handicapées lors de l'embauche et informer les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation des candidatures.	En continu	DRH
Le taux de participation au PDEIPH est faible, considérant les exigences liées au programme.	Faire la promotion du PDEIPH.	Automne 2019	
L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, le responsable de l'ergonomie effectuera une évaluation du poste de travail et des outils afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	En continu	

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Échéanciers	Responsables
La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	L'Institut porte une attention particulière aux besoins des participants handicapés et leur fournit, à leur demande, des modes de collecte adaptés.	En continu	DGC
L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	L'Institut est à l'affût des avancées technologiques qui pourraient être mises en place afin d'améliorer la lisibilité de ses informations. Entre-temps, l'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications.	En continu	DTI et DDC
	Cibler les productions statistiques et les documents les plus consultés ainsi que ceux portant sur l'incapacité en vue de les rendre accessibles selon les standards Web de manière progressive.	D'ici le 31 mars 2020	DTI et SAJ
L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux, les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	En continu	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Échéanciers	Responsables
La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables.	En continu	DRFM
	Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le CSPQ.	En continu	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Échéanciers	Responsables
L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel en contact avec les citoyens un atelier de formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées.	D'ici le 31 mars 2020	DDC et DRH
La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	En continu	SAJ et DRH
	Publier une nouvelle sur l'intranet au moment de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Dans les 15 jours suivant la parution	SAJ
Les mesures d'urgence en place peuvent être mal adaptées et méconnues.	Veiller à ce que les nouveaux employés handicapés connaissent les mesures d'urgence adaptées à leur condition, et ce, dès leur arrivée en poste.	En continu	DRFM et DRH
Difficulté d'orientation et de circulation dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner des responsables d'évacuation d'urgence, les former et les sensibiliser aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	En continu	DRFM

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, veuillez vous adresser à :

Institut de la statistique du Québec
Centre d'information et de documentation
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090
Télécopieur : 418 643-4129
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/centre-information-documentation/information-statistique.html

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca/institut/Plan-action-handicapees.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020*, [En ligne], Québec, L'Institut, 18 p. [www.stat.gouv.qc.ca/institut/Plan-action-handicapees.pdf].

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

*Institut
de la statistique*

Québec 